

Conseil Communal
Séance du 18 novembre 2010

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;

COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;

MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,

LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

La séance est ouverte.

1. Modification Budgétaire Ordinaire N° 2 du CPAS – Exercice 2010 : approbation.

Le Conseil Communal approuve la modification budgétaire ordinaire n° 2 du CPAS présentée par la Présidente, Madame Malika Sonnet.

Cette modification budgétaire se présente comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	587.288,65	587.288,65	
Augmentation	49.842,45	58.000,97	-8.158,52
Diminution	6.000,00	14.158,52	8.158,52
Résultat	631.131,10	631.131,10	

2. Modification Budgétaire Extraordinaire N° 2 du CPAS – Exercice 2010 : approbation.

Le Conseil Communal approuve la modification budgétaire extraordinaire n° 2 du CPAS présentée par la Présidente, Madame Malika Sonnet.

Cette modification budgétaire se présente comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	16.500,00	16.500,00	
Augmentation	434,00	434,00	
Diminution			
Résultat	16.934,00	16.934,00	

3. Modification Budgétaire Ordinaire n° 5 – Exercice 2010 : approbation.

La modification budgétaire n° 5 (ordinaire) présente les résultats suivants :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	7.694.566,76	6.343.592,28	1.350.974,48
Augmentation	301.972,20	878.733,21	-576.761,01
Diminution	26.984,39	37.895,84	10.911,45
Résultat	7.969.554,57	7.184.429,65	785.124,92

Le Conseil Communal approuve cette modification budgétaire n° 5 (ordinaire).

4. Modification Budgétaire Extraordinaire n° 6 - Exercice 2010 : approbation.

La modification budgétaire n° 6 (extraordinaire) présente les résultats suivants :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	6.836.179,29	6.791.139,81	45.039,48
Augmentation	1.148.407,52	198.953,49	949.454,03
Diminution	1.078.000,00	122.846,15	-955.153,85
Résultat	6.906.586,81	6.867.247,15	39.339,66

Le Conseil Communal approuve cette modification budgétaire n° 6 (extraordinaire).

5. Avis sur les budgets des Fabriques d'Eglises – Exercice 2011.

Fabrique d'Eglise	Intervention communale à l'ordinaire	Intervention communale à l'extraordinaire
HOUMONT	1/5ème de 8.169,17 = 1.633,83 €	
MORHET	8.289,07 €	10.000,00 € Pour réparations à la Chapelle de Remience

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur ces 2 budgets.

6. Projet d'acquisition d'une parcelle appartenant à la Fabrique d'Eglise de Sibret, à la rue de la Roye : approbation du projet d'acte.

En vue d'augmenter le nombre de places de parking autour du Cercle de Sibret et comme prévu dans la dernière modification budgétaire, le Conseil Communal approuve le projet d'acte d'acquisition d'un terrain à bâtir cadastré Commune de Vaux-sur-Sûre, 6^{ème} Division, Section D, n° 273 C à la Fabrique d'Eglise de Sibret.

Contenance : 6 ares 98 centiares.

Prix : 18.600,00 euros.

Frais à charge de la Commune.

7. Projet d'aliénation d'une partie de parcelle communale à Remichampagne à M. et Mme Rodenbach : approbation du projet d'acte.

Le Conseil Communal approuve le projet d'acte d'aliénation d'une partie de la parcelle cadastrée Plaine de Jeux « Au Bru », section G, numéro 437/C de 43 ares 59 centiares à Monsieur et Madame RODENBACH.

Contenance : 1 are 66 centiares (qui n'est d'aucun rapport pour la caisse communale).

Prix : 1.354,00 euros.

Frais à charge de l'acquéreur.

8. Projet d'acquisition d'une parcelle à Hompré à M. et Mme Léonard (pour la création d'un quai de débardage) : approbation du projet d'acte.

Le Conseil Communal approuve le projet d'acte d'acquisition du bois cadastré « Devant Hargeai », section C, numéro 628/A à Monsieur et Madame LEONARD en vue de la création d'un quai de débardage (dépense prévue dans la dernière modification budgétaire).

Contenance : 28 ares 20 centiares.

Prix : 860,00 euros.

Frais à charge de la Commune.

9. Projet d'aliénation d'une parcelle communale à Chenogne à M. et Mme Maquet : approbation du projet d'acte.

Le Conseil Communal approuve le projet d'acte d'aliénation d'un bois « Au bois Maka » cadastré section D, numéro 1526-D.

Contenance : 8 ares 30 centiares (qui n'est d'aucun rapport pour la caisse communale).

Prix : 200,00 euros.

Frais à charge de l'acquéreur.

10. Bail emphytéotique Commune/Josipois Coopérative Agricole : approbation du projet d'acte.

Le Conseil Communal approuve le projet d'acte de bail emphytéotique Commune/Josipois (J.S.P) portant sur un bâtiment rural à Jodenville, section C, numéro 276-R (et ce, en lieu et place du bail emphytéotique précédent pour un terrain et un hangar situés le long de la route reliant le village de Jodenville à la RR 85).

Contenance : 18 ares 76 centiares.

Durée du bail : 27 ans.

Canon de 1€/an.

11. Travaux d'extension de voirie dans le cadre du lotissement GRESSE à Sibret et de la construction d'une maison d'habitation à Clochimont (Huberty-Lefèvre) : approbation du projet et fixation des conditions du marché.

Le Conseil Communal approuve des travaux de voirie à Sibret et à Clochimont dans le cadre de 2 dossiers d'urbanisme.

Mode de passation : marché en procédure négociée sans publicité.

Estimation : 36.368,97 € TVAC.

12. Prise d'acte de la décision urgente du Collège de procéder au marché public d'achat de matériaux et de services pour le placement d'une membrane d'étanchéité PVC armée pour la toiture de la salle des jeunes de Morhet.

Suite à 2 procédures de marché via procédure négociée sans publicité pour le lot toiture de la salle des jeunes de Morhet et l'impossibilité d'attribuer ce lot, le Collège Communal a décidé, après consultation, d'attribuer à l'entreprise PIERLOT le marché relatif à la partie « Ferronnerie » pour la somme de 3.140 € HTVA et à SERVIPLAST pour la partie « Etanchéité » pour la somme de 4.231 € HTVA ⇒ Total : 7.371 € HTVA.

Pour rappel : estimation du lot toiture = 7.910 € HTVA.

13. Acquisition de petit matériel de puériculture pour la crèche (FSE pour les subsides) : approbation du cahier des charges et fixation du mode de passation du marché.

Le Conseil Communal approuve le cahier spécial des charges « Acquisition du petit matériel de puériculture pour la crèche ». 2 lots (matériel de puériculture & ameublement).

Mode de passation : marché en procédure négociée sans publicité.

Montant estimé : 29.654,08 € TVAC et subside du Fonds Social Européen.

14. Pose d'un portail coulissant au garage du Service des Travaux : approbation du cahier des charges et fixation du mode de passation du marché.

Le Conseil Communal approuve le cahier des charges visant à la pose d'un portail coulissant au garage du Service des Travaux.

Ce portail est devenu nécessaire en vue de limiter l'accès au garage communal et de le sécuriser au maximum.

Mode de passation : marché en procédure négociée sans publicité.

Montant estimé : 10.500,00 € HTVA.

15. Subsidés pour la Saint-Nicolas des écoles : approbation.

Le Conseil Communal approuve, comme l'année passée, l'octroi d'un subside d'un montant de 41 € par demi classe en maternel, de 47 € par classe en primaire et de 164 € pour l'Ecole de la Communauté Française de Sibret.

16. Octroi des subsides annuels aux clubs de football : saison 2010 – 2011.

Présentation : Patrick NOTET

Comme chaque année, le Conseil Communal marque son accord quant à l'octroi de subsides aux 5 clubs de football de la Commune :

- E.S. Vaux-sur-Sûre
- R.U.S. Bercheux
- E. S. Chaumont
- W.C. Sibret
- R.A.F.C. Cobreville.

Pour rappel : subsides pour des investissements.

Le montant de la subvention varie en fonction de la division et du nombre d'équipes d'âge.

Application de la législation sur les subsides. Dispense de remise des pièces.

17. Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques : approbation du règlement mis à jour.

Etant donné que la prime communale pour les panneaux photovoltaïques était subordonnée à la prime octroyée par la Région wallonne et que celle-ci n'est plus octroyée depuis le 1^{er} mai 2010, il est nécessaire de revoir le règlement communal afin de continuer à octroyer la prime à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques avec effet rétroactif au 01 mai 2010.

Maintenant, la condition d'octroi est la preuve que le dossier est complet auprès de la Commission Wallonne Pour l'Energie et qu'il y a octroi de certificats verts.

18. Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 décembre 2010 d'Interlux.

Le Conseil Communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Statutaire d'Interlux du 14 décembre 2010 à Libramont selon la convocation du 27 septembre 2010.

19. Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 2010 de Sofilux.

Le Conseil Communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de Sofilux du 14 décembre 2010 à Libramont selon la convocation du 5 novembre 2010.

20. Demande de constitution au profit d'Interlux de baux emphytéotiques portant sur deux terrains communaux pour la construction de nouvelles cabines électriques, rue du Wez, à Vaux-sur-Sûre et à Juseret, en face de l'ancienne maison communale.

Le Conseil Communal approuve deux baux emphytéotiques au profit d'Interlux en vue de la construction de nouvelles cabines électriques.

Bail d'une durée de 99 ans et moyennant une redevance de 990 € pour la durée entière du bail.

21. Plan Communal de Développement Rural : décision de principe de mener une opération de développement rural et sollicitation de l'assistance de l'organisme accompagnateur (Fondation Rurale de Wallonie).

Quelques définitions

Le Développement rural, c'est une politique wallonne :

- Pour les communes rurales,
- Avec la participation de la population,
- Débouchant sur un programme stratégique de développement,
- Intervenant sur les court, moyen et long termes,
- Visant à concrétiser des actions et projets, élaborés et portés par les citoyens,
- Octroyant, pour certains projets, une subvention allant jusqu'à 80% du montant investi.

Le Développement rural, c'est une politique transversale, qui touche des domaines variés :

- Emploi, économie,
- Services, équipements,
- Habitat,
- Espaces publics, lieux de rencontre,
- Cadre de vie, patrimoine, nature,
- Voirie et transport d'intérêt communal.

Le Développement rural, c'est une politique concertée et consensuelle où interviennent :

- La Commune,
- La Population,
- La Commission locale de Développement rural : à mettre en place après les premières réunions et séances d'information à la population et la mise en place de groupes de travail et après l'inventaire fait par l'auteur de projet,
- Un Auteur de projet et, le cas échéant, un organisme accompagnateur,
- Le Service Public de Wallonie,
- La Commission régionale d'Aménagement du Territoire,
- Le Gouvernement Wallon.

Pourquoi se lancer dans un PCDR ?

- Préalable à l'adoption d'un schéma de structure
Nous sommes déjà bien avancés dans ce projet. L'état des lieux a été arrêté. Néanmoins, on a l'impression de mettre « la charrue avant les bœufs ». On pourra notamment profiter de la consultation de la population dans le cadre du PCDR pour faire avaliser les grands objectifs du schéma de structure. Et ainsi avoir une politique globale plus « cohérente ».
- Mise en parallèle avec les prochains programmes du logement dans lesquels notre commune interviendra.
- Analyse et réalisation de nouveaux projets d'initiative citoyenne.

La Commune de Vaux-sur-Sûre a réalisé de nombreux investissements dans plusieurs domaines :

- Ecoles communales ;
- Equipements sportifs et loisirs ;
- Opération de remembrement agricole ;
- Petites infrastructures Sociales de Quartier ;
- Routes ;
- ...

Il convient maintenant de peaufiner ces projets et diversifier les options futures pour notre commune et ses habitants (5.131 personnes).

Objectifs non exhaustifs au niveau d'une commune rurale (comme celle de Vaux-sur-Sûre) de rentrer dans le programme du développement rural

- Continuer l'amélioration des gros villages de notre commune ;
- Sensibiliser les petits villages pour les améliorer ;
- Créer et/ou améliorer les cœurs et places de villages ;
- Mettre en valeur notre petit patrimoine ;
- Création de logements pour les jeunes ménages ;
- Lancer et soutenir les activités intergénérationnelles ;
- Soutenir le monde agricole communal via la mise en place d'atelier du terroir (lait, viande, ...) ;
- Soutenir les objectifs de développement durable (chaudière centralisée au bois, ...) ;

- Lancer des projets de mobilité douce tel qu'un Préravel.
- ...

Le Conseil Communal approuve la décision de principe de mener une opération de développement rural et à solliciter l'assistance de la Fondation Rurale de Wallonie comme organisme accompagnateur.

22. Plan Communal de Développement Rural : approbation du cahier spécial des charges pour le marché de services relatif à la désignation d'un auteur de projet pour la réalisation du programme.

PNSP en vue de l'élaboration d'un programme communal de Développement Rural.
Ce programme sera établi conformément au décret du 06 juin 1991.
Estimation : 45.000 € HTVA.

23. Conditions de recrutement de deux agents Wallo'net : approbation.

Suite à l'octroi pour une durée de 36 mois de 2 postes à temps plein dans le cadre du projet Wallo'net, le Conseil Communal approuve les conditions générales et particulières de recrutement de deux agents répondant notamment aux conditions d'accès au programme PTP et ayant comme fonction, par exemple, l'entretien des bords de routes et des espaces verts.
Subsides Région Wallonne et réduction cotisations patronales.

HUIS-CLOS

La séance est levée.

Une réception a été donnée en l'honneur des bénévoles de la « Journée Place aux Enfants » qui s'est déroulée le samedi 16 octobre 2010.